

# CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023  
À 19 heures 30 minutes à la Mairie centrale de Thizy les Bourgs

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-sept février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie centrale de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Suzanne AUGUET, Elisabeth PLAGNAL, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Jacqueline BERTHIER, Jean-Luc FRANCOIS, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Gabriel DEZAYE, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Magali CHERPIN, Aurélie CHUZEVILLE, Bénédicte CHIROL, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Jean-Michel MICHELOT

Absents excusés : Christelle FABRE pouvoir à Joëlle GIRARDET, Edouard BOST, Matthis CATTO pouvoir à Pascal VIGNON, Anne REYMBAUT pouvoir à Jean-Michel MICHELOT,

Secrétaire de séance : Michèle LONGERE

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

## LES RAPPORTS

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Instauré par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-771 dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 précise que le maire doit présenter, au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette présentation est suivie par un débat puis par un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le rapport tel qu'annexé est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

*M. le Maire remercie les élus et les services pour la bonne gestion*

*JM Michelot : S'agissant du fonds vert, les élus de l'opposition proposent la mise en place d'une navette pour faciliter les déplacements intra communaux pour les habitants les plus précaires .*

*M. le Maire répond que le déplacement vert est une des possibilités du fonds vert mais ce n'est pas le seul. Le transport n'est pas une compétence communale mais intercommunale, il existe un transport à la demande sur le territoire organisé par la COR.*

*JM Michelot aurait souhaité des détails sur l'évolution de la population*

*MS : chaque année, l'INSEE transmet la mise à jour de la population légale, nous n'avons pas plus d'éléments mais le document de l'INSEE sera joint au compte-rendu.*

*JM Michelot demande combien d'entreprises ont demandé à avoir une nouvelle installation, il ajoute que par ailleurs, il faudrait demander un verdissement des projets et construire sobrement en s'interrogeant sur l'usage et ses conséquences*

*M. le Maire répond qu'il reçoit une dizaine de demandes d'entreprises par an d'implantation ou d'agrandissement.. Aujourd'hui il n'est plus possible de répondre à ces demandes. Les nouvelles réglementations en matière d'aménagement sont une chance, il faut effectivement une utilisation sobre et raisonnée du foncier. On s'oriente vers une diminution des zones à vocation économique avec des contraintes plus fortes sur la verdification, les ENR... Des fouilles archéologiques sont anticipées avec la DRAC pour ne pas pénaliser les futurs porteurs de projet*

*JM Michelot constate que l'effectif de la commune compte 48 agents cela confirme la situation de sous emplois pointée par la CRC, et explique la faible amplitude horaire d'ouverture de la mairie*

*M. le Maire connaît le ratio de personnel par habitant, les agents de la commune sont très compétents et dévoués. Le problème de sous-effectif n'est pas abordé dans les échanges avec eux.*

*M. Hadjab revient sur la baisse de la population, et indique que la commune a perdu beaucoup d'habitant du fait de la politique de l'OPAC qui relogé des habitants dans d'autres communes. Il constate également qu'il y a de moins en moins de commerces sur la commune, c'est une forme de déclin. A cela s'ajoute le manque de médecins et la population en souffre.*

*M. le Maire indique qu'il faut être trèsvigilant sur les chiffres du recensement, il y a eu beaucoup de décès dans les Ets hospitaliers du fait du COVID, l'OPAC est dans un période transitoire, ce protocole habitat se déroule sur du long terme, après les démolitions, la reconstitution ne se fera que quelques années plus tard, cela prend du temps.*

*Sur la situation des centres bourgs, cela ne date pas d'aujourd'hui. Les commerces ne fonctionnent pas sans client, il faut que les habitants jouent le jeu pour aller dans les commerces. Ce n'est pas en les mettant sous perfusion que le problème sera résolu. Les services de l'Etat ont été sollicités pour nous aider face à la déprise commerciale.*

*Il faut aussi lutter contre les marchands de sommeil qui font du mal sur nos communes.*

*Il faut aussi mettre en place des outils pour protéger les fonds de commerce (droit de préemption...)*

*le contexte national est très anxiogène alors que le montant d'épargne des habitants est très important.*

*B. Chirol demande ce qu'il en est de la fin de gestion avec Habitat et Humanisme.*

*M. le Maire confirme que le mandat de gestion prend fin le 28 février 2023 avec H et H. Il a décidé de ne pas renouveler le mandat et de reprendre en gestion directe l'établissement. La gestionnaire reste la même et est recrutée par la commune.*

*JM Michelot souhaiterait avoir des chiffres pour la résidence seniors et des informations sur l'implication de l'ADAPEI dans le projet.*

*M. le Maire fera parvenir des documents sur la gestion de la résidence. Pour l'habitat inclusif, c'est le Département qui portait le projet avec H et H. La commune va donc poursuivre localement en direct avec l'ADAPEI dans le cadre du projet social.*

*JM Michelot lors des vœux il a été annoncé le remplacement de tout l'éclairage public, il attend donc un diagnostic.*

*M. le Maire indique que la commune est au tout début de ce projet, on connaît le nombre de points lumineux, un travail va être mené après un diagnostic poussé pour aboutir à un projet global.*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2023 présentées.

### ↳ Appel à projet du Département pour l'année 2023

#### **Réhabilitation d'une ancienne école en un espace socio-culturel – 3<sup>ème</sup> tranche**

Il est rappelé le projet de réhabilitation de l'ancienne école Jeanne d'Arc en un espace socio-culturel.

Projet estimé à 1 854 875 € hors taxes et décomposé en 3 tranches :

- Tranche 1 : Travaux conservatoires et préparatoires estimés à 713 049,00 €
- Tranche 2 : Travaux de réhabilitation pour une partie du bâtiment estimés à 562 263,00 €
- Tranche 3 : Travaux de réhabilitation pour la partie restante du bâtiment estimés à 579 563,00 €

Il est proposé, pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux, de réitérer les demandes de financements n'ayant pu aboutir favorablement en 2022 :

- auprès du département du Rhône au titre des Appels à Projets 2023 à hauteur de 100 000 € sous réserve que ce projet s'inscrive dans l'une des priorités définies par le Département

- auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (demande de financement faite au titre de la délégation au Maire en date 26 janvier 2023 afin de respecter la date limite de dépôt des dossiers)

Pour rappel, la commune a obtenu, pour cette tranche de travaux, un financement de 50 000 € au titre du fonds de concours de la COR.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions listées ci-dessus et à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

#### **Création d'un bâtiment associatif à Marnand**

Parmi l'ensemble des projets menés par la commune, il est rappelé celui concernant la création d'un bâtiment associatif sur la commune déléguée de Marnand. Ce bâtiment sera conçu avec des matériaux favorisant les énergies renouvelables. Ces travaux sont estimés à 472 725,89 € hors taxes.

Pour mener à bien ce projet, Il est donc proposé de solliciter les financements suivants :

- auprès de l'état au titre de la DETR 2023 à hauteur de 142 000,00 € (demande de financement faite au titre de la délégation au Maire en date 26 janvier 2023 afin de respecter la date limite de dépôt des dossiers)

- auprès du Département au titre des appels à projets 2023 à hauteur de 100 000 € sous réserve que ce projet s'inscrive dans l'une des priorités définies par le Département.

Il est rappelé également qu'une demande de financement déposée en 2022 auprès de la région au titre de l'appel à projet « Développer et promouvoir la construction en bois local » est en cours d'instruction.

*JM Michelot demande s'il y aura une certification verte*

*M. le Maire répond que ce projet a été travaillé avec l'ALTE sur la performance énergétique*

*JM Michelot demande quels seront les utilisateurs*

*M. le Maire explique que les locaux seront partagés entre les chasseurs et le comité des fêtes et il y aura une partie ouverte au public pour les randonnées pédestres ou des réunions familiales, avec des espaces de loisirs*

*JM Michelot demande quelles seront les conséquences si les subventions ne sont pas accordées*

*M. le Maire répond que la question se posera à ce moment-là, la totalité de la dépense ne sera pas inscrite au budget de cette année et sera étalée en fonction*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 19 voix « pour » et 4 « abstention », **approuve** le financement tel que proposé, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions listées ci-dessus et à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

#### ↳ Répartition 2023 du produit 2023 des amendes de police relatives à la sécurité routière Aménagement d'un parking aux abords de la Résidence Séniors

Il est rappelé que chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative aux produits des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets liés à la sécurité routière.

A cet effet, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

##### ↳ Aménagement d'un parking aux abords de la Résidence SENIORS :

Dans le cadre de son projet d'aménagement de la « rue Christorée » permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie et de faciliter le partage de l'espace entre les voitures et les piétons, il est prévu la création d'un parking aux abords de la Résidence SENIORS facilitant ainsi l'accès à la Résidence SENIORS et à la Maison médicale. Le coût global projeté des travaux s'élève à 64 375,00 € HT. S'agissant d'une opération d'amélioration de la sécurité, la commune de Thizy les Bourgs peut solliciter le soutien financier du Département du Rhône au titre de la répartition 2023 du produit des amendes de police 2022.

*JM Michelot demande si le montant est connu*

*M. le Maire répond que non, c'est le Département qui fait la répartition*

*M. Hadjab confirme que la rue Christorée est vraiment dangereuse*

*M. le Maire répond que c'est bien pour cela qu'il y a des travaux*

*B. Chirol demande pourquoi la commune ne recrute pas un médecin salarié*

*M. le Maire répond que salarié ou libéral il n'y a pas de candidat, un travail a été engagé avec l'ARS pour des postes mixtes avec l'hôpital et la médecine de ville. La commission santé sera réunie quand on aura des éléments concrets*

*M. Hadjab avait compris que c'était un travail de réflexion*

*M. le Maire précise que le mieux est de réfléchir en connaissance de cause pour éviter les discussions du café du commerce. Il rappelle également que la commune n'a pas la compétence santé*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la proposition de travaux telle que présentée ci-dessus, **sollicite** une subvention au titre de la répartition 2023 du produit des amendes de police 2022 auprès des services du Département du Rhône, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### ↳ Règlements habitat (COR et Commune)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date 12 décembre 2022 approuvant le renouvellement de la convention OPAH-RU pour une durée de 5 ans.

Les sept règlements en vigueur dans la précédente convention OPAH-RU arrivée à échéance le 2 février 2023 doivent être adaptés à la convention nouvellement signée.

Concernant la commune de Thizy les Bourgs, les thématiques retenues dans le cadre des aides à la rénovation de l'habitat tel que le prévoit le nouveau règlement ci-joint au présent rapport sont :

- l'aide à la rénovation énergétique (abondement ECOPASS) ;
- l'aide à la rénovation de logements dégradés ;
- l'aide à l'adaptation du logement suite à la perte d'autonomie ;
- l'aide au ravalement de façades ;
- une prime pour la revitalisation du centre de Thizy les Bourgs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la convention OPAH-RU 2023-2028 tel qu'annexé, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

#### ↳ Continuité des aides à l'Habitat entre les deux conventions OPAH-RU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention OPAH-RU 2017-2023 est arrivée à échéance en date du 2 février 2023 et qu'en parallèle, la convention OPAH-RU 2023-2028 qui lui succède sera effective après avoir recruté le prestataire qui aura pour mission la mise en œuvre de cette nouvelle convention au plus tard courant mars 2023.

Cependant, afin de permettre le dépôt, à l'ANAH, de dossiers urgents entre les deux conventions, il est proposé de maintenir les modalités de financement de l'OPAH-RU 2017-2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le maintien du dispositif d'aide actuel pour les dossiers urgents déposés entre l'échéance de la convention d'OPAH 2017-2023 et la date d'application de la convention OPAH-RU 2023-2028, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

## Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique concernant les propriétaires fonciers de la commune de Thizy les Bourgs.

*Le maire ne prend pas part au vote ni au débat du fait de sa proximité avec un des dossiers présenté*

Monsieur le Maire s'étant retiré pendant le vote les concernant, le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
M. Bruno SOTTON	69240 THIZY LES BOURGS	14 763,96 €	Propriétaire occupant	Enduit ciment	411,24 €	4 588,76 €	5 000,00 €
Mme Odette CERNICCHIARO	69240 THIZY LES BOURGS	11 758,23 €	Propriétaire occupant	Enduit ciment	428,00 €	4 572,00 €	5 000,00 €
M. Maurice CERNICCHIARO	69240 THIZY LES BOURGS	11 758,23 €	Propriétaire occupant	Enduit ciment	428,00 €	4 572,00 €	5 000,00 €

↳ Opération « Rénovation de l'habitat » - dossier non éligible ANAH

Bénéficiaire	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
M. Yves FURNON	82 994,01 €	Propriétaire occupant	Isolation rampants fibre de bois, pare vapeur ITI fibre de bois, pare vapeur Menuiseries PVC Poêle à granulés	6 167,00 €	3 083,50 €	9 250,50 €

↳ Opération « Rénovation de l'habitat » - dossier éligible ANAH

Bénéficiaire	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide ANAH	Aide Départ.	Caisse retraite	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
M. Hedi ROKH	108 741,64 €	Propriétaire occupant Energie	Isolation rampants chanvre coton lin et pare vapeur ITE fibre de bois Isolation du plancher bas lin coton chanvre Menuiseries bois-alu VMC simple flux Insert bois	16 500,00 €	500,00 €		20 000,00 €	10 000,00 €	47 000,00 €
M. et Mme Patrick JOURDAN	48 481,96 €	Propriétaire occupant Energie	Isolation rampants fibre de bois, pare vapeur ITE bouteilles recyclées Isolation du plancher bas bouteilles recyclées Menuiseries PVC	12 000,00 €	500,00 €		7 147,00 €	3 573,50 €	23 220,50 €
M. et Mme Rémi DUCROT	79 911,72 €	Propriétaire occupant Energie	ITE Polystyrène Menuiseries PVC Poêle à granulés	18 000,00 €	500,00 €		12 667,00 €	6 333,50 €	37 500,50 €
Mme Yasmine BOLO M. Aymeric ETINOF	47 154,43 €	Propriétaire occupant Energie	Isolation rampants chanvre coton lin et pare vapeur ITI lin coton chanvre pare vapeur PAC air/eau	19 500,00 €	500,00 €		11 333,00 €	5 666,50 €	36 999,50 €
M. Rachid SMARA Mme Cécile AUCLAIR	27 194,47 €	Propriétaire occupant Energie	Isolation du plancher bas fibre de bois, pare vapeur Chaudière à granulés ECS Chaudière mixte bois	15 416,00 €	500,00 €		7 333,00 €	3 666,50 €	26 915,50 €
Mme Fadila AMMOUR	8 400,00 €	Propriétaire occupant Autonomie	Réfection de la salle de bains	2 595,00 €	500,00 €	2 500,00 €	519,00 €	259,50 €	6 373,50 €
M. Alain DUMAS	8 578,69 €	Propriétaire occupant Autonomie	Réfection de la salle de bains	2 829,00 €		2 500,00 €	565,80 €	282,90 €	6 177,70 €

## ↳ Dispositif d'aide exceptionnel aux boulangers-pâtisseries

Face à la situation très difficile des boulangers et pâtisseries au regard de la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une aide exceptionnelle aux 4 commerçants de la Commune :

- Boulangerie Le Petit Beurri – Guillaume DEMURGER,
- Boulangerie Le Mardoret – Christophe DUDU,
- la Pâtisserie Déchavanne,
- La Pâtisserie Gueugnon.

En effet, légalement, la Commune peut intervenir dans le cadre d'une aide à l'immobilier.

Il est donc proposé de prendre en charge leur loyer pendant 6 mois. Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention.

Le coût de la mesure serait d'environ 10 000 €.

*B. Chirol s'étonne que ce soit une aide sans demande particulière*

*M. le Maire confirme que les boulangers ont bien sollicité la commune, il précise par ailleurs que si jamais l'un d'eux cherchait à vendre son fond de commerce, la subvention sera fléchée pour la reprise du commerce*

*M. Hadjab demande quelle sera la suite s'il y a encore explosion des tarifs au bout des 6 mois*

*M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une aide ponctuelle, la commune n'a pas vocation à mettre nos commerçants sous perfusion, elle est intervenue au vu du contexte mais s'est adossée pour ce faire à un dispositif régional.*

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le dispositif d'aide exceptionnel aux boulangers-pâtisseries de la Commune cités ci-dessus, **approuve** la prise en charge de leur loyer pendant 6 mois, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

## ↳ Tarifs de la cantine

Depuis la rentrée scolaire 2019, la Commune de Thizy les Bourgs a confié la restauration scolaire à un prestataire extérieur dont les tarifs ont permis de revoir à la baisse le prix des repas facturés aux familles passant ainsi de 4,00 € à 3,50 €.

Depuis ce prix n'a pas évolué car la municipalité avait fait le choix, dans un souci de maintien du pouvoir d'achat, de ne pas répercuter les hausses des prix d'achat des repas aux familles. Pourtant, le prix d'achat des repas n'a cessé d'augmenter passant de 3,38€ en 2021 à 3,58 € à la rentrée 2022.

De plus, dans le contexte actuel de flambée des coûts de l'énergie et des matières premières, le prestataire également confronté à ces difficultés a dû augmenter ses tarifs passant de 3,58 € à 3,76€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de ne pas pénaliser les familles, il est proposé de ne pas répercuter l'entièreté de cette augmentation et de fixer le tarif d'un repas à 3,70 € pour les familles et à 5,20 € pour les adultes encadrants et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

*JM Michelot confirme que l'augmentation est inévitable, mais que le prix se rapproche du prix du Département et qu'il pourrait être envisagé à nouveau de s'approvisionner en local et il ajoute que si la commune fait 1 million d'€ d'excédent, elle peut mettre plus d'argent pour la qualité des repas*

*M. le Maire précise que quand le département fournissait les repas, ce n'était pas du local, on en a plus aujourd'hui, puisqu'on a une clause dans notre marché*

*M. Hadjab souhaite redire qu'il faudrait réfléchir à la cantine à un euros pour une question de justice sociale*

*M. le Maire indique que le dispositif cantine à un euros a changé et que la commune pourrait éventuellement y prétendre mais l'Etat ne compense pas la totalité des pertes et n'assure pas la pérennité des aides. Ensuite il y a le choix politique de ne pas aller sur ce dispositif, les familles sont très différentes selon les communes déléguées et il ne souhaite pas créer de disparités entre les écoles. On ne doit faire n'importe quoi sur le bien vivre ensemble, la position de la municipalité n'a pas changé. Pour nous la justice sociale c'est un effort sur le prix pour tout le monde.*

*JM Michelot rappelle qu'il a eu un signalement pour un incident sur une intoxication alimentaire, et qu'il n'y a pas eu de réponse aux interrogations sur la traçabilité des produits incriminés. Il est essentiel de revoir le plan sanitaire de l'entreprise*

*M. le Maire répond que la question est tout à fait légitime et qu'il la prend à cœur. Il précise que le prestataire livre 1700 repas par jour, et qu'il n'y a eu que 3 cas déclarés. Pour autant, la procédure a été déclenchée immédiatement auprès de l'ARS et la DDPP a été saisie, mais elle n'a pas rendu son rapport à l'heure actuelle. Aucune anomalie n'a été repérée. Le rapport sera transmis dès réception.*

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 19 voix « pour » et 4 « abstention », **fixe** à 3,70 € le tarif applicable aux familles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, **fixe** à 5,20 € le tarif applicable aux adultes encadrants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

## ↳ Admission en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Payeur de Thizy les Bourgs nous a fait part d'une décision de la commission de surendettement effaçant la dette de l'un des contribuables au regard de certaines créances auprès de la collectivité.

Il est précisé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » ou à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **admet** en non-valeur les créances irrécouvrables des exercices 2017 à 2018 pour 284,60 € qui s'établissent comme suit :

Exercice	N° titre	Nature de la créance	Montant restant à recouvrer
2017	T. 1448	Cantine scolaire	10,50 €
2018	T. 176	Cantine scolaire	7,40 €
2018	T. 245	Cantine scolaire	18,50 €
2018	T. 324	Cantine scolaire	25,90 €
2018	T. 399	Cantine scolaire	51,80 €
2018	T. 495	Enlèvement fourrière	170,50 €
<b>Total général</b>			<b>284,60 €</b>

**précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 à l'article 6542 au vu du motif irrécouvrable de la créance (effacement de la dette), **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## ↳ Avenants aux marchés de travaux

- **Avenant au marché de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux de Thizy les Bourgs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,

Considérant qu'après signature du marché relatif aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux de Thizy les Bourgs, des sujétions techniques imprévues sont apparues et rendent nécessaire la passation des avenants suivants :

Lots	Titulaire	Montant marché HT	Avenant 1	Nouveau montant marché HT	Nouveau montant marché TTC	% plus ou moins value
LOT 1 GROS ŒUVRE	LT MACONNERIE 1985 Rte de St Germain 71170 CHAUFFAILLES	18 820,91 €	-526,71 €	18 294,20 €	21 953,04 €	-2,79854%
LOT 2 PLATRERIE PEINTURE	VP CONCEPT 35 rue Jules Verne 69240 THIZY LES BOURGS	12 180,50 €	0,00 €	12 180,50 €	14 616,60 €	0,00000%
LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES	A.THEVENOUX MENUISERIE 114 rte de Pierretton 69470 COURS	11 051,30 €	1 022,87 €	12 074,17 €	14 489,00 €	9,25565%
LOT 4 REVETEMENTS INTERIEURS	MICHELLAND 2 RUE Auguste Renoir 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE	14 755,00 €	-1 115,00 €	13 640,00 €	16 368,00 €	-7,55677%

LOT 5 SERURERIE	OKKENA 6 rue des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MT D'OR	23 986,00 €	2 130,00 €	26 116,00 €	31 339,20 €	8,88018%
LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES	ETS CHERPIN 112 rue de l'Industrie 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE	4 760,00 €	0,00 €	4 760,00 €	5 712,00 €	0,00000%
LOT 7 ELECTRICITE	THEVELEC 267 route de Roanne 69240 THIZY LES BOURGS	10 785,86 €	1 012,37 €	11 798,23 €	14 157,88 €	9,38608%
LOT 8 PLOMBERIE	LEPINE 31 place Marcel Cerdan 69470 COURS	21 632,77 €	0,00 €	21 632,77 €	25 959,32 €	0,00000%
		<b>117 972,34 €</b>	<b>2 523,53 €</b>	<b>120 495,87 €</b>	<b>144 595,04 €</b>	<b>2,13908%</b>

Le montant global de l'opération est donc porté de 117 972,34€ HT à 120 495,87 € HT, ce qui représente une plus-value d'un montant de 2 523,53 € HT soit 3 028,24 € TTC (+ 2.14 %)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** des sujétions techniques imprévues, **approuve** les avenants n°1 en plus-value, pour les lots 3, 5 et 7 et les avenants en moins-value, pour les lots 1 et 4, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier.

▪ **Avenant au marché de travaux d'aménagement de locaux mutualisés Espace France Services et Mairies de Thizy et Bourg de Thizy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,

Considérant qu'après signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de locaux mutualisés Espace France Services et Mairies de Thizy et Bourg de Thizy, des sujétions techniques imprévues sont apparues et rendent nécessaire la passation des avenants suivants :

Lots	Titulaire	Montant marché HT	Avenant 1	Nouveau montant marché HT	Nouveau montant marché TTC	% plus ou moins value
LOT 1 RESTAURATION MACONNERIE	GIRARDET 86 rue Victor Clement 69240 THIZY LES BOURGS	13 189,60 €	0,00 €	13 189,60 €	15 827,52 €	0,00000%
LOT 2 ZINGUERIE	AG COUVERTURE 200 chemin de Solozay 69870 CHAMBOST ALLIERES	12 399,56 €	0,00 €	12 399,56 €	14 879,47 €	0,00000%
LOT 3 SERRURERIE	ETS CHERPIN 112 rue de l'Industrie 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE	3 588,00 €	-430,00 €	3 158,00 €	3 789,60 €	-11,98440%
LOT 4 MENUISERIES BOIS STORES	A.THEVENOUX 114 route de Pierreton 69470 COURS	61 018,85 €		61 018,25 €	73 222,62 €	0,00000%
LOT 5 PLATRERIE FAUX PLAFONDS	AUBONNET ET FILS 794 rue de Charlieu 69470 COURS	95 643,32 €	7 373,71 €	103 017,03 €	123 620,44 €	7,70959%
LOT 6 SOLS SOUPLES	AUBONNET ET FILS 794 rue de Charlieu 69470 COURS	23 011,30 €	-5 667,27 €	17 344,03 €	20 812,84 €	-24,62821%
LOT 7 ELECTRICITE	THEVELEC 267 route de Roanne 69240 THIZY LES BOURGS	44 450,54 €	4 311,48 €	48 762,02 €	58 514,42 €	9,69949%

LOT 8 PLOMBERIE CHAUFFAGE	LEPINE 31 place Marcel Cerdan 69470 COURS	22 241,58 €	2 739,83 €	24 981,41 €	29 977,69 €	12,31850%
LOT 9 SIGNALETIQUE	JS CONCEPT 103 rue Paul de Vivié 42100 ST ETIENNE	5 159,40 €	0,00 €	5 159,40 €	6 191,28 €	0,00000%
LOT 10 MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ASCENSEUR	SEALIFT 129 avenue des Maronniers 38300 VENERIEU	2 405,00 €	0,00 €	2 405,00 €	2 886,00 €	0,00000%
		<b>283 107,15 €</b>	<b>8 327,75 €</b>	<b>291 434,90 €</b>	<b>349 721,88€</b>	<b>2,941557%</b>

Le montant global de l'opération est donc porté de 283 107,15 € HT à 291 434,90 € HT, ce qui représente une plus-value d'un montant de 8 327,75 € HT soit 9 993,30 € TTC (+ 2,94 %).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** des sujétions techniques imprévues, **approuve** les avenants n°1 en plus-value, pour les lots 5, 7 et 8 et les avenants en moins-value, pour les lots 3 et 6, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier.

▪ **Avenant au marché de travaux de réhabilitation d'une ancienne école en locaux socio culturels**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,

Considérant qu'après signature du marché relatif aux travaux de réhabilitation d'une ancienne école en locaux socio culturels, des sujétions techniques imprévues sont apparues et rendent nécessaire la passation des avenants suivants :

Lots	Titulaire	Montant marche HT	Avenant 1	Nouveau montant marché HT	Nouveau montant marché TTC	% plus ou moins value
<b>TRANCHE 1</b>						
LOT 1 DESAMIANTAGE	PLANETE DESAMIANTAGE 12 impasse du Château Rouge 69530 BRIGNAIS	18 732,80 €	0,00 €	18 732,80 €	22 479,36 €	0,00000%
LOT 2 DEMOLITIONS	PGB 1 impasse Baco Parc Eco Plus 69800 SAINT PRIEST	41 191,13 €	605,00 €	41 796,13 €	50 155,36 €	1,46876%
LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	CHAMPALLE ET FILS 18 rue Centrale 69240 ST VINCENT DE REINS	174 296,05 €	4 023,75 €	178 319,80 €	213 983,76 €	2,30857%
LOT 4 MENUISERIES EXT BOIS	DURIER BOURRASSAUD 6 Rue Aimé Christophe 69470 COURS	126 404,40 €		142 227,40 €	170 672,88 €	
<b>TOTAL TRANCHE 1</b>		<b>360 624,38 €</b>	<b>4628.75 €</b>	<b>365 253,13 €</b>	<b>438 303,76 €</b>	<b>1,28353%</b>
<b>TRANCHE 2</b>						
LOT 5 TERRASSEMENT VRD	EIFFAGE Le Four à Chaux 69240 THIZY LES BOURGS	103 568,55 €		103 568,55 €	124 282,26 €	
LOT 6 DEMOL GROS ŒUVRES	DURON 56 BIS RUE DE CHARLIEU 69470 COURS	233 967,22 €	23 755,97 €	257 723,19 €	309 267,83 €	10,15354%
LOT 7 PLANCHERS BOIS	CHAMPALLE ET FILS 18 rue Centrale 69240 ST VINCENT DE REINS	40 179,94 €	2 924,52 €	43 104,46 €	51 725,35 €	7,27855%
LOT 8 FACADES	GIRARDET 38 rue Victor Clement 69240 THIZY LES BOURGS	204 000,73 €		204 859,13 €	245 830,96 €	

LOT 9 METALLERIE SERRURERIE	ETS CHERPIN 112 rue de l'Industrie 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE	118 792,90 €		118 792,90 €	142 551,48 €	
LOT 10 MENUISERIES INT BOIS	DURIER BOURRASSAUD 6 Rue Aimé Christophe 69470 COURS	99 285,51 €		77 297,71 €	92 757,25 €	
LOT 11 PLATRERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS	FOREZ DECORS 427 route de Montbrison 69600 CHAMPDIEU	195 896,68 €		195 896,68 €	235 076,02 €	
LOT 12 REVET SOLS SOUPLES	AUBONNET ET FILS 58 bis rue de Charlieu 69470 COURS	33 500,00 €		33 500,00 €	40 200,00 €	
LOT 13 CARRELAGES FAIENCES	MICHELLAND 2 rue Renoir 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE	12 082,70 €		12 082,70 €	14 499,24 €	
LOT 14 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	DARPHIN 54 rue Antoine Jolivet 69470 COURS	97 925,00 €		97 925,00 €	117 510,00 €	
LOT 15 ELECTRICITE	THEVELEC 267 route de Roanne 69240 THIZY LES BOURGS	101 998,40 €		101 998,40 €	122 398,08 €	
LOT 16 ASCENSEUR	LOIRE ASCENSEUR 22 rue du Puits Rochefort 42100 ST ETIENNE	31 900,00 €		31 900,00 €	38 280,00 €	
<b>TOTAL TRANCHE 2</b>		<b>1 273 097,63 €</b>	<b>26 680,49 €</b>	<b>1 299 778,12€</b>	<b>1449733,74 €</b>	
<b>TOTAL TRANCHE 1 + TRANCHE 2</b>		<b>1 633 722,01 €</b>	31 309,24 €	1 665 031,25 €	1 998 037,50 €	<b>1.92 %</b>

Le montant global de l'opération est donc porté à ce jour de 1 633 721,21 € HT à 1 665 031,25 € HT, ce qui représente une plus-value d'un montant de 31 309,24 € HT soit 37 571,09 € TTC (+ 1,92 %)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** des sujétions techniques imprévues, **approuve** les avenants n°1 en plus-value, pour les lots 6 et 7 de la tranche 2, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants et tout autre document se rapportant à ce dossier.

#### ↳ **Acquisition de terrain « Le Pavillon »**

La Ville de Thizy les Bourgs a l'opportunité d'acquérir auprès de Mme Félicie Gouttard et de M. Gérard CHAIZE, propriétaires fonciers, une partie des terrains (29 400 m<sup>2</sup> sur les 57 870 m<sup>2</sup> de la parcelle) situés au lieu-dit le Pavillon sur la commune déléguée de Bourg de Thizy, cadastrés 025 AN 248 et classés en zone 2AUx du plan local d'urbanisme, correspondant à une zone non équipée mais destinée à être urbanisée à court ou long terme pour des activités économiques (ce secteur correspondant à la zone d'extension envisagée de la Zone d'activités économique des Portes du Beaujolais).

Au vu du classement de ces parcelles, la Ville de Thizy les Bourgs a manifesté son intérêt pour leur acquisition, visant à parfaire la maîtrise des emprises foncières à vocation économique.

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires du terrain Mme Gouttard et M. Gérard Chaize mais également avec l'exploitant agricole des parcelles concernées, la SARL Charles Chaize et fils.

Mme Gouttard et M. Chaize ont accepté les conditions de la vente d'une partie de cette parcelle soit 29 400 m<sup>2</sup> sur le 57 870 m<sup>2</sup> au prix de 65 000,00 €.

S'agissant de l'exploitant agricole, il peut prétendre à une indemnité d'éviction afin de compenser le préjudice subi par la résiliation de son bail rural et la perte d'exploitation qui va en résulter au regard du nombre d'années de bail restant à courir. Compte tenu de ces éléments, un accord amiable a été trouvé avec les agriculteurs, fixant l'indemnité d'éviction à 45 000 €.

*M. le Maire indique que par précaution l'accès à la zone ne se fera pas par le hameau la Roche pour ne pas gêner les habitants mais par le rond-point au niveau de Pépita.*

*M. Hadjab souligne que c'est une longue histoire qui finit bien*

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'une première étape mais ces terrains ne pourront pas être aménagés par la commune, ils ont vocation à être rétrocédés puisque c'est la COR qui est compétente en matière de développement économique*

*M. Hadjab demande si concernant les fouilles archéologiques, un musée pourrait être aménagé*

*M. le Maire rappelle que certains vestiges trouvés sur le site du Mac Do ont été donnés à l'éco musée*

*JM Michelot demande quels sont les délais pour le démarrage des fouilles et s'il faut mettre les terrains en jachère avant les travaux.*

*M. le Maire indique qu'un rendez-vous avec la DRAC est prévu prochainement, un accord a été formalisé avec l'exploitant pour qu'il continue à l'exploiter jusqu'aux premiers coups de pelles*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec 20 voix « pour » et 3 « abstention », **approuve** sans réserve l'opportunité de la transaction entre la Ville de Thizy les Bourgs et Mme Félicie Gouttard et M. Gérard Chaize, dont l'intérêt général vise à doter la commune d'une réserve foncière en zone 2AUx du plan local d'urbanisme, destinée en l'espèce à l'extension de la zone d'activités économiques des Portes du Beaujolais, **décide** de se porter acquéreur auprès de Mme Félicie Gouttard et de M. Gérard Chaize d'une partie de la parcelle cadastrée comme suit 025 AN 248, classée en zone 2 AUX du Plu et représentant une superficie de 29 400 m<sup>2</sup>, **accepte** de réaliser cette opération foncière pour un montant total de 65 000 € net vendeur, complété des indemnités d'éviction agricole allouées à l'exploitant locataire, la SARL Charles Chaize et fils pour un montant de 45 000 €, **précise** à ce titre que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge intégrale de la collectivité publique acquéreuse, **autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

#### ↳ Vente des lots 30 et 31 du lotissement Les Pierres Plantées – M. DUPIN

M. le Maire expose que la Commune est propriétaire des terrains formant le lotissement les « Pierres Plantées » à Thizy, pour lequel un Permis d'Aménager est en cours de validité (fin 20/02/2020).

Par délibération du Conseil Municipal du 04/04/2016, le prix de vente de ces lots a été fixé à 1 € /m<sup>2</sup>, à condition que l'acheteur réalise un projet de maison en bois à haute performance énergétique, priorité étant donnée aux habitants de la Commune.

Par délibération du Conseil Municipal du 25/10/2017, un permis d'aménager modificatif avait été approuvé pour simplifier les règles de construction sur ces lots, et aussi délimiter le périmètre et le redécoupage de certains lots.

Vu la demande de M. Antoine DUPIN reçue en Mairie le 27/01/2023 pour l'acquisition de 2 lots du lotissement les n° 30 et (AI 318 et AI 319 pour 846 m<sup>2</sup>) et n° 31 (AI320 pour 898 m<sup>2</sup>), pour une superficie globale de 1750 m<sup>2</sup> environ afin de pouvoir implanter leur projet de construction.

Considérant que cette demande est recevable et répond aux critères d'attribution et de vente de lots au prix de 1 € du m<sup>2</sup>.

Considérant que les frais de bornage resteront à la charge de l'acheteur,

*M. le Maire précise qu'il s'agit d'une construction atypique et exemplaire sur le plan énergétique*

*M. Hadjab demande combien il reste de lots à vendre.*

*M. le Maire répond qu'au vu des demandes en cours, il en reste potentiellement deux.*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente, **accepte** de céder les lots 30 et 31 à M. Antoine DUPIN au prix de 1€/m<sup>2</sup>, **autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, **dit** que les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

#### ↳ Mise à jour des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'au terme des articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires et adjoints perçoivent des indemnités de fonction dans les limites fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et selon la taille de la commune.

Compte-tenu du remaniement de l'exécutif, il convient de mettre à jour les indemnités des élus. Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités selon les données suivantes :

##### Commune nouvelle :

Maire : 55% Indice 1027 + 15% Chef-lieu de canton)

Adjoints (8) :22% Indice 1027 +15% Chef-lieu de canton)

##### Communes déléguées :

Maire délégué de Bourg de Thizy : 51,6 % Indice 1027

Maire délégué de Marnand : 40,30 % Indice 1027

Maire délégué de Mardore : 40,30 % Indice 1027

Maire délégué de La Chapelle de Mardore : 25,50 % Indice 1027

Maire délégué de Thizy : 51,60 % Indice 1027

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 24 mai 2020 et du 24 octobre 2022 portant délégation de fonctions.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, maires délégués et adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Il est proposé avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités comme suit :

Prénom NOM	FONCTION	INDEMNITÉ (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	MAJORATION CHEF-LIEU DE CANTON
Martin SOTTON	Maire	51,14	0,15
Joëlle GIRARDET	Maire déléguée de Bourg de Thizy	49,03	
Pascal VIGNON	Maire délégué de Marnand	37,73	
Suzanne AUGUET	Maire déléguée de Mardore	29,81	
Elisabeth PLAGNAL	Maire délégué de La Chapelle de Mardore	25,50	
Michèle LONGERE	1 <sup>ère</sup> Adjointe	20,71	0,15
Denis REMONTET	2 <sup>ème</sup> Adjoint	20,71	0,15
Virginie PERROUD	3 <sup>ème</sup> Adjointe	20,71	0,15
Jacqueline BERTHIER	4 <sup>ème</sup> Adjointe	20,71	0,15
Jean-Luc FRANÇOIS	5 <sup>ème</sup> Adjoint	20,71	0,15
Pascale BILLET	6 <sup>ème</sup> Adjointe	20,71	0,15
Alexandre PROTON	7 <sup>ème</sup> Adjoint	20,71	0,15

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

#### ↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

##### ↳ Location des biens communaux :

- Bail de location de l'appartement situé 4 route de Marnand entre la commune et MME Sophie GONON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Bail de location d'un garage « Rue Christorée » entre la commune et Madame Micheline VALLET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

##### ↳ Adhésion aux organismes extérieurs :

- Association des Maires de France 1 842,87 €
- AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) 566,00 €
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) 400,00 €
- ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) 1 030,80 €

##### ↳ Finances :

- Demande de subvention auprès l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux d'aménagement de la Rue Christorée depuis les locaux associatifs jusqu'au carrefour de la Rue Rolland de la Platière.

- Demande de subvention auprès l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de construction d'un bâtiment associatif sur la commune déléguée de Marnand.
- Renouvellement de la demande de subvention auprès l'Etat au titre de la DETR pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de création d'un espace socio-culturel au sein des locaux de l'ancienne école Jeanne d'Arc.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 312 : Famille MUGUET pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 521 : Famille BILLET-BELUZE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 272 : Famille BECCERA pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 963 : Famille ACHANTRE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 763 : Famille VIAL pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement concession n° 313 : Famille FARAT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 921 : Famille CHEVROT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1142 : Famille DE SOUZA pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 970 : Famille DESSEIGNE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1034 : Famille COUTURIER pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 250 : Famille RAFFIN pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1138 : Famille MAQUIN pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 714-715 : Famille LOUYS pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 660 : Famille COULOUGNON pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 239 : Famille VILLALTA pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 777 : Famille MONTET pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 711 : Famille BOUJOT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 501 : Famille CHARBONNIER pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 611 : Famille MENJOT pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement concession n° 250 : Famille MAINAND – CHAVANIS pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 88 : Famille NARBOUX pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 143 : Famille BUFFARD-GUILLARD pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 213 : Famille BERNET pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de La Chapelle de Mardore :

- Renouvellement case columbarium n°11 : Famille MARCHON pour une durée de 15 ans

↳ Remboursement de sinistres :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
Axa	Remboursement sinistre 2022-28 : Chemin « Les Pierres Plantées »	2 808,83 €

↳ Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
2022000504	PERONNET FRERES	REARMEMENT DETENDEUR GAZ CHAUDIERE BAR MARNAND	22/12/2022	48
2022000503	CARROSSERE GRAN	AMENAGEMENT INTERIEUR CITROEN FV-154-LQ	20/12/2022	111,36
2022000501	SIGNAUX1	045119-FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	16/12/2022	5890,97
2022000502	DA COSTA Casimi	REPARATION FENETRE GENDARMERIE	16/12/2022	102
2022000498	LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - PAPIER - DEC 2022	15/12/2022	569,12
2022000499	UGAP-02	FOURNITURE DE WEBCAM ET CASQUES POUR VISIO	15/12/2022	82,78

2022000500	PHARMACIE CENTR	COMPLEMENT TROUSSES PPMS ECOLES PUBLIQUES BGTH	15/12/2022	79,8
2022000496	ROCK	CLIENT 92262-FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT BC2	14/12/2022	4680
2022000497	EATON- COOPER SE	CHANGEMENT 2 ALARMES CENTRALE INCENDIE	14/12/2022	468
2022000494	SEALIFT	INSTALLATION MODULE GSM ASCENSEUR MAIRIE TH	13/12/2022	588
2022000495	LOCAMUC PARTEO	7005322-FOURNITURE DE BOTTES FOURRES POUR SERVICES TECHNIQUES	13/12/2022	1350
2022000488	LEGALLAIS-01	FOURNITURE CREMONE PORTE ACCES SDF MARNAND	12/12/2022	171,5
2022000489	RAQUIN GILLES	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE TH DECEMBRE	12/12/2022	1216,76
2022000490	LE KOMBI	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BGTH DECEMBRE	12/12/2022	1176,19
2022000491	SAGELEC	FOURNTIURE DE PRODUITS D ENTRETIEN POUR SANITAIRES SAGECLEAN	12/12/2022	1035,94
2022000492	AB SERVICES ETA	TRAVAUX D ETANCHEITE DE LA TOITURE ECOLE LE COQUILLAGE	12/12/2022	4980
2022000493	EDITIONS M D I	MANUELS SCOLAIRES - PRIMAIRE BGTH	10/12/2022	198,9
2023000000	2C AGENCEMENT	FOURNITURE ET POSE D UN STORE SALLE DES S'PORTS BOUDIER	02/01/2023	2326,5
2023000001	CAILLOT	FOURNITURE D AMPOULES LED POUR PLAN SOBRIETE ECOLES ET SALLES DES FETES	04/01/2023	310,54
2023000002	LOCAMUC PARTEO	LOCATION PLAQUE VIBRANTE	05/01/2023	59,4
2023000003	LOCAMUC PARTEO	LOCATION TRACTOPELLE 03.01	05/01/2023	538,2
2023000004	PARIS EP	FOURNITURE D EMBOUTS POUR PIETEMENTS DE CHAISES SALLE DES ASSO MARDORE	06/01/2023	110,64
2023000005	THEVELEC	TRAVAUX POUR LEVEE DE RESERVES CONTROLE ELEC COFFRETS FORAINS BGTH	09/01/2023	846,16
2023000006	TIRARD.E SA	22675-FOURNITURE DE PIECES POUR REPARATION POMPE SALEUSE	10/01/2023	3768,19
2023000007	A.I.V	9COMMUN8-FOURNITURE POMPE DOUBLE POUR SALEUSE	10/01/2023	2192,04
2023000008	SERRES DE COMMI	FLEURISSEMENT 2023	10/01/2023	3095,4
2023000009	SERRES DE COMMI	FLEURISSEMENT MADONES 2023	10/01/2023	1247,29
2023000010	DA COSTA Casimi	CL00157-REPARATION ALLE ASSO ET BOULANGERIE MARDORE	13/01/2023	234
2023000012	DEVELAY	67591-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE THIZY	16/01/2023	112,05
2023000013	OLIVIER NET	PRESTATIONS PONCTUELLES DE NETTOYAGE DES VITRES BIBLIO TH SDF TH CAP ECM 2022	17/01/2023	528
2023000014	ROCK	c92262-FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT	20/01/2023	7020

2023000015	ROCK	C92262-FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT	23/01/2023	11700
2023000016	SEALIFT	E/02/A958-APPAREIL W3017-REPLACEMENT COFFRET LOGISTIQUE SUR PORTE SECTIONNELLE CTM	23/01/2023	1718,99
2023000017	DOC?UP	FOURNITURE DE 2 JEUX DE CARTOUCHES POUR MACHINE A AFFRANCHIR FP30	23/01/2023	552
2023000018	KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LE CHATEAU A LA MANUFACTURE 23.02.23	24/01/2023	55
2023000019	CAPIAUX MAS CON	DOSSIER 230063/9424-1- RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE DE L HOSPICE PARCELLE 283	26/01/2023	1668
2023000020	AC ENVIRONNE- 01	L15005-DIAGNOSTIC PEMD BATIMENT RUE DE L HOSPICE	26/01/2023	5280
2023000021	SEALIFT	CONTRAT E/02/A309-APPAREIL W3076-INSTALLATION MODULE GSM	26/01/2023	588
2023000022	LAURENT BOUCAUD	REPARATION CARRELAGE MURAL CUISINE ECM	27/01/2023	870,1
2023000023	BRIGADES VERTES	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX MOIS DE	30/01/2023	10800
2023000024	LOCAMUC PARTEO	LOCATION NACELE 20 M POUR LE 26/01	30/01/2023	178,2
2023000025	LOCAMUC PARTEO	LOCATION TRACTOPELLE 01.02	06/02/2023	455,4
2023000026	MOREAU PEPIN-01	FOURNITURE D ARBUSTES ET PLANTES POUR MASSIFS CENTRE BOURGS TH ET BGTH	07/02/2023	1783,31
2023000027	BUFFIN GARAGE	150104-FOURNITURES D AMPOULES DIVERSES POUR VEHICULES	07/02/2023	49,8
2023000028	PERONNET FRERES	FOURNITURE 3 LAVABOS ET ROBINET DE CHASSE POUR ECOLE M OVIZE TH	07/02/2023	331,5
2023000029	PAREDES	FOURNITURE DE PRODUITS D ENTRETIEN FEVRIER	08/02/2023	2344,06
2023000030	CHUBB	MISE AUX NORMES DETECTEURS INCENDIE SDF TH SUITE RAPPORT SOCOTEC	08/02/2023	1597,49
2023000031	CHAMPALLE FILS	TRAVAUX DE COUVERTURE SUR TOITURE EXCROISSANCE BATIMENT ANCIENNE ECOLE JEANN D ARC	09/02/2023	2125,56
2023000032	RAQUIN GILLES	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIO TH FEVRIER	13/02/2023	523,02
2023000033	LEPINE FRERES	CHANGEMENT VASE D EXPANSION CHAUDIERE ECOLE MARDORE	13/02/2023	267,28
2023000034	JDL ENTREPRISES	FOURNITURE D UN TELEPHONE MOBILE POUR ODILE BARRET	13/02/2023	73,2
2023000035	THEVELEC	INTERVENTIONS DIVERSES APPART MARNAND ECOLE JDEPIERRE BGTH	13/02/2023	1300,86
2023000036	THEVELEC	REPLACEMENT HORLOGE POUR SONNERIES FIN DES COURS ECOLE M OVIZE	13/02/2023	399,6
2023000037	PERONNET FRERES	DIVERS TRAVAUX PLOMBERIE CHAUFFAGE SDF TH ET ECOLE M OVIZE	14/02/2023	258
2023000038	PERONNET FRERES	DIVERS DEPANNAGES PLOMBERIE CHAUFFAGE ECOLE ET CANTINE MARNAND	14/02/2023	129,14

2023000039	LYON BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU FEVRIER	14/02/2023	307,01
2023000040	ACIPA	FOURNITURE CARTOUCHE IMPRIMANTE PTTS CNI	14/02/2023	219,6
2023000041	LOCAMUC PARTEO	COFFRET OUTILLAGE POUR GARDIEN ECM	20/02/2023	166,8
2023000042	CAILLOT	FOURNITURE COFFRET DE SECURITE POUR CHAUFFAGE FOYER DES ANCIENS	21/02/2023	77,41
2023000043	THERMIS DEPANNA	REPLACEMENT THERMOSTAT AMBIANCE EGLISE TH	21/02/2023	234,84
2023000044	SEDI	C0063399-FOURNITURE POUR ETAT CIVIL CTLB	21/02/2023	570,91
2023000045	LE KOMBI	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BGTH FEVRIER	21/02/2023	505,8
2023000046	RPP DIAGNOSTICS	DIAGNOSTIC DE REPERAGE D AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION BATIMENTS RUE DE L HOSPICE TH	22/02/2023	4752
2023000047	THEVELEC	INTERVENTIONS POUR LEVEE RESERVES SOCOTEC SUR SALLE CHABOUD	22/02/2023	541,32
2023000048	REALITES URBAIS	ETUDE POUR AMENAGEMENT PLACE EGLISE PLACE JUIVERIE RUE PCHEVENARD PLACE ST JEAN TH	23/02/2023	5340
2023000049	KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORT CP CE1 CE2 ECOLE MARNAND CINEMA THIZY LE 16.03.23	23/02/2023	80
2023000050	BOYER ELAGAGE	ELAGAGE ARBRE EN DESSOUS CASINON TH	24/02/2023	1656
2023000051	DA COSTA Casimi	FOURNITURE ET POSE CHASSIS FIXE APPARTEMENT GENDARMERIE	24/02/2023	1854
2023000052	SEDI	C0063399-RELIURE 16 REGISTRES ETAT CIVIL CTLB	24/02/2023	2447,6
				<b>108939,5</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

#### Communication des adjoints :

*P. VIGNON fait un point sur le Plan de sobriété énergétique : le SYDER va venir sur place pour faire le diagnostic et l'état des lieux et proposer un chiffrage. Aujourd'hui 69 points lumineux ont été supprimés sur Bourg de Thizy et Marnand.*

*Un agent à 1/2 temps est consacré à cette sobriété énergétique dans les équipements communaux : En passant à l'éclairage led dans les bâtiments, on passerait d'une consommation de 126 000 kWh à 46 000 kWh avec un retour sur investissement en 18 mois environ.*

*Un travail est également en cours pour la mobilisation des CEE sur le projet d'isolation des tuyaux de chauffage et d'eau chaude et cela ne coûterait rien à la collectivité.*

*M. le Maire précise que Thizy les Bourgs est la 1ère commune de la COR à être opérationnelle sur le dispositif MIMOSA et la 1ère commune de la COR en conformité avec le décret tertiaire. Il remercie les services pour le travail mené.*

*M. LONGERE fait un point sur les permanences sociales sur la commune*

*« Solidarité femmes Beaujolais » : (4 salariés en 2023, en lien avec le logement d'urgence) permanence jeudi matin semaine impaire en mairie de Bourg de Thizy et sur Rdv*

*« Buss Des AJD » infirmière psy et AS : le jeudi des semaines paires de 9h à 12h à Thizy et Bourg de Thizy en alternance (9/03 à BDT et 23/03 à Thizy)*

*Centre d'addictologie de Tarare : permanence mensuelle le 2<sup>ème</sup> mardi matin du mois à l'ilot Jean Jaurès*

**QUESTIONS DIVERSES :**

*M. Hadjab demande s'il va y avoir un distributeur de billet sur la commune de Bourg de Thizy*

*M. le Maire répond que si une banque s'installe à Bourg de Thizy ce sera certainement le cas*

*J. Girardet précise que les gens peuvent retirer de l'argent à l'agence postale*

*M. Hadjab signale que la Rue Traversière est très dangereuse*

*M. le Maire propose que JL François se rende sur place dès demain*

*JM Michelot indique le collectif de la paix s'est constitué en justice, il déplore un gâchis*

*M. le Maire fait un rappel de la situation, il rappelle ainsi qu'il a proposé dès novembre une médiation aux riverains et qu'ils l'ont refusée. De plus, dans le cadre de la procédure judiciaire, le tribunal a également proposé une médiation, ils l'ont refusé à nouveau La procédure en référé et sur le fonds suit donc son cours.*

**Séance levée à 22h15**



Le Secrétaire de séance, Michele LONGERE

Le Maire,  
  
Martin SOTTON

